

Dix flics osent perquisitionner chez un patriote, victime d'un grave AVC !

écrit par Patrick Jardin | 19 janvier 2020



Nous ne sommes plus dans un pays libre. J'en veux pour preuve la dernière condamnation de M. Renaud Camus. Il a eu le tort de prononcer deux discours, l'un à Baix, en Ardèche, l'autre à Colombey-les-Deux-Églises (Haute-Marne). J'ai lu ses deux discours et je dois affirmer que je suis en phase à 90 % avec ses termes qui me semblent pleins de bon sens. De surcroît, mais venant de Renaud Camus ces mots ne peuvent pas être déclamés autrement, très bien écrits !

Alors quand je vois que ce crétin ignare de Nick Conrad beugle connement « qu'il nique la France jusqu'à l'agonie » (que je lui souhaite très proche) ou qu'il beugle encore « qu'il faut rentrer dans des crèches pour tuer des bébés blancs » et que cet hurluberlu sans aucun talent est condamné à une simple amende, avec sursis, pour la première phrase, alors qu'il a déclaré en sortant du tribunal qu'il assumait ses paroles et qu'il pensait ce qu'il disait, et

pour sa deuxième phrase, cela a été CLASSÉ SANS SUITE !

Monsieur Camus n'a pas eu cette chance, lui, vu qu'il a été condamné à deux mois de prison avec sursis. Il est vrai que contre M.Camus, toutes les associations à la con s'étaient constituées : la Licra, SOS Racisme, le Mrap, ces derniers déclarant qu'ils resteront vigilants sur tous les propos de nature raciste, quels qu'en soit les auteurs et quelles qu'en soient les victimes. Ils auraient dû ajouter « à condition qu'ils soient blancs », car bizarrement, contre le dénommé Nick Conrad, ils étaient TOUS AUX ABONNÉS ABSENTS !

Je trouve ces deux condamnations complètement disproportionnées vu les contenus. Par contre l'une est déclamée sur le ton d'un discours, l'autre est braillée sur ce qu'ils appellent de la musique. Alors si je peux me permettre, afin d'éviter une condamnation, M.Camus, essayez de vous mettre à cette musique de merde qu'est le rap ! Honte une fois de plus à la justice française pour cette décision !

Autre sujet : j'ai une de mes connaissances qui n'a pas les mêmes opinions politique que notre petit marquis poudré. Cela lui a valu, et c'est malheureusement devenu une fâcheuse habitude, une perquisition en règle le jour même où l'État libérerait le djihadiste Flavien Moreau. Des fois qu'il dissimulerait les armes que se sont fait piquer les militaires dans leur caserne... Je sais ce que c'est, vu que j'ai déjà subi ce désagrément. Ils m'ont piqué un pistolet d'alarme !

Bref, cette perquisition (au moins dix policiers mobilisés !) ne serait pas un drame, même si ce n'est jamais drôle, puisque après leur passage vous devez passer un temps fou à tout ranger. Sauf que cet homme est malade depuis le mois de septembre dernier. Il a subi un grave AVC avec hématome au cerveau et un infarctus, il a perdu une grande partie de sa mémoire et de ses repères et souffre d'une altération de ses

facultés mentales. Il devrait être placé sous tutelle prochainement.

Cette personne s'était engagée en 2018 dans un mouvement farouchement opposé à l'islamisation de la France et à la présence d'islamistes dangereux qui déambulent en toute liberté, avec l'assentiment de nos cinglés d'hommes politiques. Il s'était engagé dans la bagarre, à mes côtés, pour empêcher la venue de Médine au Bataclan, suite à cette perquisition. Il n'a pas su réintégrer son appartement, durant 24 heures, et a été emmené aux urgences de l'hôpital Kremlin-Bicêtre, car il était dans un état de totale confusion mentale, dans la rue. Actuellement, il se repose après avoir subi une angioplastie des coronaires. Il a une grande fragilité du cœur avec beaucoup d'essoufflement.

Comme quoi les barbouzes de l'État ne font aucun sentiment envers une personne fragile et en danger qui n'a que le seul tort d'être patriote et de refuser que son pays ne soit islamisé par ces dangereux meurtriers !

<https://ripostelaique.com/dix-flics-osent-perquisitionner-chez-un-patriote-victime-dun-grave-avc.html>